

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 9 février 2018 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1803863A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à titre posthume à M. David LANNES, adjudant de gendarmerie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 février 2018.

*Le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur,*  
GÉRARD COLLOMB